Parc national des Pyrénées

AUTORISATION DE CIRCULATION MOTORISEE DANS LA ZONE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Autorisation numéro 2025 -129

Pétitionnaire : Monsieur Augustin Médevielle – Commission Syndicale du Haut-Ossau
Adresse : 1 rue de Gerp, 64440 Laruns
Nature de la demande : Circulation motorisée dans le cadre des activités pastorales et techniques
Localisation : Zone cœur du Parc national des Pyrénées en vallée d'Ossau, sur la piste de Bious et la mini piste de Pombie
Dossier suivi par : Madame Do-quyên LAM - Secteur d'Aspe

La Directrice de l'établissement public du Parc national des Pyrénées,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses article L.331-4-1, L 331-4-2 et R.331-19-2,

Vu le décret numéro 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi no 2006-436 du 14 avril 2006 (*NOR : DEVN0826308D*),

Vu le décret n°2012-1542 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national des Pyrénées (*NOR : DEVL1234918D*),

Vu la modalité 22 d'application de la réglementation prévue par la charte du Parc national des Pyrénées, relative à la circulation motorisée,

Vu la demande d'autorisation de circulation déposée le 28 mai 2025 par la Commission Syndicale du Haut-Ossau,

Considérant la possibilité donnée à Madame la Directrice de délivrer une autorisation de circulation motorisée en zone cœur du Parc national pour les besoins des activités nécessaires à la gestion des refuges, des activités agricoles, pastorales, forestières, hydroélectriques et commerciales autorisées, des travaux, pour la réalisation des missions de l'établissement public du parc national, ou pour le transport de personnes à mobilité réduite,

Considérant que les activités décrites dans la demande du pétitionnaire sont conformes aux dispositions des textes susvisés,

Parc national des Pyrénées
Villa Fould – 2 rue du IV septembre – BP 736 – 65007 Tarbes Cedex
Tél ; / +33 (0)5 62 54 16 40 - Mail : autorisation@pyrenees-parcnational.fr

ARRETE

Article 1 – Objet de l'autorisation

Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées autorise, au titre de la réglementation spéciale en vigueur dans la zone cœur du Parc national des Pyrénées, le(s) pétitionnaire(s) mentionné(s) en annexe à circuler dans la zone cœur du Parc national des Pyrénées, sur le secteur de Bious et de Pombie, avec les véhicules et sur les itinéraires dont la liste figure en annexe. Cette autorisation est délivrée exclusivement dans le cadre des activités pastorales et techniques du pétitionnaire.

Article 2 – Date ou période

La présente autorisation est délivrée du 05 juin au 15 novembre 2025. La circulation est privilégiée avant 10h et après 19h.

Article 3 – Localisation

La présente autorisation est délivrée pour la zone cœur du Parc national des Pyrénées en vallée d'Ossau.
Le site et trajet suivants sont concernés :

- Piste de Bious
- Mini piste de Pombie

Article 4 – Prescriptions générales

Un laisser-passer sera fourni aux propriétaires des véhicules concernés. Il est à apposer obligatoirement en évidence derrière le pare-brise avant de chaque véhicule.

Les véhicules utilisés devront être en bon état de marche ; leur entretien ne pourra pas être réalisé dans la zone cœur du Parc national.

Article 5 – Contrôle

Les agents du Parc national des Pyrénées sont chargés de la vérification de l'application des prescriptions de la présente autorisation. Elle doit être présentée à toute demande d'un agent du Parc national des Pyrénées.

Le non-respect des dispositions de la présente autorisation pourra conduire à la suspension de la présente autorisation et expose son bénéficiaire à des poursuites.

Article 6 – Autres réglementations

La présente autorisation est délivrée au titre de la réglementation spéciale en vigueur dans l'espace cœur du Parc national des Pyrénées. Elle ne se substitue pas aux obligations et autres autorisations éventuellement nécessaires.

Parc national des Pyrénées
Villa Fould – 2 rue du IV septembre – BP 736 – 65007 Tarbes Cedex
Téℓ ; / +33 (0)5 62 54 16 40 - Mail : autorisation@pyrenees-parcnational.fr

Article 7 – Recours

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé par envoi recommandé, auprès de Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 8 – Publication

La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Pyrénées, disponible sur www.pyrenees-parcnational.fr .

Fait à Tarbes, le 05 juin 2025

La Directrice du Parc national des Pyrénées,

Melina ROTH

Le Directeur-Adjoint
du Parc National des Pyrénées,

Arnaud DAVID

Copie : - UT Béarn
- Secteur Ossau

PARC NATIONAL DES PYRENEES

Parc national des Pyrénées
Villa Fould – 2 rue du IV septembre – BP 736 – 65007 Tarbes Cedex
TéL ; / +33 (0)5 62 54 16 40 - Mail : autorisation@pyrenees-parcnational.fr

Parc national des Pyrénées

ANNEXE :

AUTORISATION DE CIRCULATION MOTORISEE DANS LA ZONE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Autorisation numéro 2025 - 129

NOM	PRENOM	STRUCTURE/ ORGANISME	Immatriculation	Itinéraire
GAEC L'AUGA		Eleveur	FS 080 QP	Piste Bious
ZARRANZ	Florian	Eleveur	EQ 551 FQ	Piste Bious
GAEC POURE		Eleveur	FH 095 WV	Piste Bious
SEGURE	Karine	Eleveur	AR 387 GB	Piste Bious
GAEC PARATTE		Eleveur	3007 VS 64	Piste Bious
GAEC MAYSOU		Eleveur	EE 270 WH	Piste Bious
EARL LOU REY		Eleveur	HB 042 MK	
MASOUNAVE	Roger	Eleveur	DZ 294 EC	Piste Bious
EARL DU SAUCET		Eleveur	GN 011 YB	Piste Bious
EARL DU SAUCET		Eleveur	CH 605 YP	Piste Bious
EARL DU SAUCET		Eleveur	FD 665 RX	Piste Bious
ESTRABOU	Céline	Eleveur	EK 563 NK	Piste Bious
ESTRABOU	Daniel	Eleveur	EK 563 NK	Piste Bious
GAEC MENJOULET		Eleveur	FT 309 NZ	Piste Bious
GAEC MENJOULET		Eleveur	FS 220 VH	Piste Bious
GAEC GOZTEtXEBERRIA		Eleveur	CG 106 HJ	Piste Bious
LATOURNERIE	Jacques	Eleveur	EL 499 ZS	Piste Bious
GAEC SOUTUROU	Latournerie Jean-Pierre	Eleveur	EK 551 YA	Piste Bious
GAEC CARRERE		Eleveur	BW 477 SC	Piste Bious
CARRERE	Jean - Bernard	Eleveur	FR 114 CL	Piste Bious
GAEC BERGUERY	Capdeville Christian	Eleveur	FK 197 YS	Piste Bious
EARL DES ARTIGUES		Eleveur	BS 356 WZ	Piste Bious
GAEC BERT		Eleveur	FB 733 KV	Piste Bious
CAMION BETAILLERE		Eleveur	5948 YL 64	Piste Bious
GAEC IBARNIA		Eleveur	FD 760 CY	Piste Bious
GAEC IBARNIA		Eleveur	FD 923 CD	Piste Bious
GAEC ETCHEGOREN		Eleveur	AA 673 KH	Piste Bious
GAEC CASASSUS		Eleveur	1067 VQ 64	Piste Bious
GAEC CASASSUS		Eleveur	AZ 027 PE	Piste Bious
GAEC CASASSUS		Eleveur	DR 242 VX	Piste Bious
GAEC SOUVERBIE		Eleveur	ET 314 ZS	Piste Bious
GAEC SOUVERBIE		Eleveur	DP 732 LW	Piste Bious
GAEC PEYRE-LAVIGNE	Julien	Eleveur	BB 348 NP 64	Piste Bious
GAEC PEYRE-LAVIGNE	Julien	Eleveur	AG 868 GK	Piste Bious

Parc national des Pyrénées
Villa Fould – 2 rue du IV septembre – BP 736 – 65007 Tarbes Cedex
TéL ; / +33 (0)5 62 54 16 40 - Mail : autorisation@pyrenees-parcnational.fr

NOM	PRENOM	STRUCTURE/ ORGANISME	Immatriculation	Itinéraire
EARL DE LA CAOU A LARS		Eleveur	AY 592 HC	Piste Bious
EARL DE LA CAOU A LARS		Eleveur	AY 683 AJ	Piste Bious
PENINOU	Gilles	Eleveur	DX 999 GA	Piste Bious
GAEC URRUTICHARIA		Eleveur	FJ 575 XH	Piste Bious
MASSONDE	Nicolas	Eleveur	BZ 220 MB	Piste Bious
CARRICA ATCHEVREZ	Javier	Eleveur	7497FSM	Piste Bious
EZCURRA	Albert	Eleveur	EJ 551 GV	Piste Bious
GAEC DES ARQUES		Eleveur	CK 203 WP	Piste Bious
GAEC PECOTCHIA		Eleveur	CV 875 GZ	Piste Bious
GAEC ANGLAS		Eleveur	AS 256 CW	Piste Bious
GAEC ANGLAS		Eleveur	6815 YM 64	Piste Bious
GAEC ANGLAS		Eleveur	4730 YR 64	Piste Bious
GAEC ANGLAS		Eleveur	CH 676 JX	Piste Bious
GAEC ETCHARTIA		Eleveur	ET 581 FT	Piste Bious
GAEC POURTERE		Eleveur	BZ 594 WE	Piste Bious
ARRIBE	Laurent	SECRETAIRE CSHO	EX 146 JW	Piste Bious
COMMISSION SYNDICALE	Du Haut Ossau	DIRECTEUR CSHO	GD 855 XS	Piste Bious
MEDEVIELLE	Augustin	ELU CSHO	BP 248 ED	Piste Bious
MAYSOUNABE	Yves	ELU CSHO	CH 262 DG	Piste Bious
SASSOUBRE	Guy	ELU CSHO	CZ 474 PZ	Piste Bious
CARRIORBE	Jean - Bernard	ELU CSHO	FE 578 JT	Piste Bious
LALOUBERE	Alain	ELU CSHO	EW 946 RV	Piste Bious
LASSEBIE	Roger	ELU CSHO	AR 495 SB	Piste Bious
IPHB		TECHNICIEN	BB 303 CK	Piste Bious
IPHB		TECHNICIEN	DQ 819 LT	Piste Bious
GAEC CASTAING		BERGER ELEVEUR POMBIE	GW 980 PM	Piste Pombie
GAEC BENISSIE		BERGER ELEVEUR POMBIE	GW 826 PR	Piste Pombie
GAEC PEYROLE		BERGER ELEVEUR POMBIE	GX 763 DR	Piste Pombie
LASSEBIE	Roger	ELU CSHO	GR 084 XK	Piste Pombie
LAYRIS VERGES	Laëtitia	REFUGE AYOUS	DY 504 JF	Piste Bious
LAYRIS VERGES	Joël	REFUGE AYOUS	7749 WX	Piste Bious
PRADALIER	Soize	REFUGE AYOUS	DD 422 CB	Piste Bious
BIDEGAIN	Céline	REFUGE AYOUS	CN 781 PS	Piste Bious
BORDIS	Yvan	REFUGE AYOUS	BY 772 TQ	Piste Bious

Parc national des Pyrénées
Villa Fould – 2 rue du IV septembre – BP 736 – 65007 Tarbes Cedex
TéL ; / +33 (0)5 62 54 16 40 - Mail : autorisation@pyrenees-parcnational.fr